



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 9 septembre 2009, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 15 septembre 2009 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire,

M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Michel DIETRICH Adjoint, MMES et MM., BELENFANT Anne-Marie, WINKLER Myriam, ROSSI Sébastien, JACOB Guy, HOFF Corinne, Philippe SCHUHLER, Romain BURRUS, Annie MICHEL, Maximilien ZAEPFFEL, M. Jean-Marie GLEITZ

Absents excusés : 3

M. Etienne ADLOFF, qui donne procuration à M. Claude HAULLER

M. Pierre-Nicolas MERSIOL, qui donne procuration à M. Maximilien ZAEPFFEL

M. Pierre LEVYCKYJ

M. Olivier KEMPF qui arrive en cours de séance

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Mme Florence MEYER

### ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 août 2009 ..... 2
- 2) Mise en place d'une structure bilingue - rentrée scolaire 2010 ..... 2
- 3) Maison des compagnons attenante à la Tour d'Ebersheim - déclaration préalable ..... 2
- 4) Instauration d'une zone 30 dans la « Berggasse » ..... 3
- 5) Zone artisanale du Wasen - Vente du lot n° 5 et réservation du lot n° 6 ..... 3
- 6) Travaux - création d'une aire de jeux - fossé jouxtant la tour d'Ebersheim ..... 4
- 7) Travaux - création de places de stationnement à l'arrière du presbytère ..... 4
- 8) Cimetière - Création d'un ossuaire ..... 5
- 9) Demande de subvention de la Croix -rouge française - Barr ..... 5
- 10) Bibliothèque - création d'un poste d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe ..... 5
- 11) Décision Modificative - ..... 6
  - a) Zone des hangars 2<sup>ème</sup> tranche - remboursement des emprunts régularisation de la délibération du 04/08/2009 ..... 6
  - b) Tourne à gauche - zone Uxb ..... 6
- 12) Divers ..... 6
  - a) Antenne de téléphonie mobile ORANGE ..... 6
  - b) Droit de préemption urbain ..... 7
  - c) Travaux de réfection des chemins ruraux « Chemin lieu-dit Kalkstahl » ..... 7
  - d) Lotissement Lés Prés Fleuris - Permis de construire de TOPAZE PROMOTION ..... 7
  - e) Chasse - battues organisées par M. BELOT ..... 7

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 août 2009**

Le procès-verbal du Conseil Municipal, distribué aux Conseillers municipaux avec l'invitation à la présente séance du Conseil Municipal compte tenu des rectifications suivantes :

Point 14 - décisions modificatives - c) Fleurissement plantations :

Il faut lire : « valide » au lieu de « après valider »

### **2) Mise en place d'une structure bilingue - rentrée scolaire 2010**

Suite à la présentation du fonctionnement d'un site bilingue par M. SADERI Inspecteur de l'Education Nationale, lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2009,

Le Conseil Municipal,

- conscient de l'importance de la place que tient dans la vie active la maîtrise des langues étrangères,

- soucieux de l'avenir des jeunes de la Commune qui auront la chance, grâce au site bilingue, de pouvoir parler l'Allemand,

décide à l'unanimité de se prononcer pour la proposition d'ouverture d'un site bilingue pour la rentrée 2010/2011 ;

Une enquête menée par l'Inspecteur de l'Education Nationale permettra d'étudier la faisabilité du projet ;

Le Conseil Municipal mettra les locaux nécessaires à l'enseignement des deux langues à disposition de l'Education Nationale.

Il restera particulièrement attentif à ce que l'Education Nationale mette tout en œuvre pour que le suivi des classes bilingues soit assuré de façon continue tant au collège de Dambach-La-Ville, qu'aux lycées de Barr et Sélestat.

### **3) Maison des compagnons attenante à la Tour d'Ebersheim - déclaration préalable**

Vu la convention d'occupation de la Maison attenante à la Tour d'Ebersheim sise 1 rue Théophile Bader par l'Union compagnonique validée par le Conseil municipal en date du 17/06/2008

Vu la demande des Compagnons,

Le Conseil Municipal,

Valide la déclaration préalable pour des travaux de création de :

- 3 lucarnes sur les versants Est et Ouest de la maison. Ces 6 lucarnes devant permettre de rendre les combles habitables et d'assurer l'éclairage des chambres des compagnons itinérants

- le percement d'une fenêtre côté Sud

- la réouverture d'une ancienne porte qui donnait accès au chemin de Ronde sur ce rempart

Charge le maire de signer et déposer la demande de travaux

Dit que les modalités financières des travaux seront examinées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal...

#### **4) Instauration d'une zone 30 dans la « Berggasse »**

Vu la situation de la Berggasse, jouxtant l'école maternelle,

Vu les travaux de réfection de la rue engagés par le Conseil Municipal, il est proposé de sécuriser la rue menant à l'école et d'instaurer une zone 30 dans ce secteur ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Décide d'instaurer la zone 30 dans la rue Berggasse,

Charge le maire de la faire mettre en application dans les meilleurs délais

Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite faire une étude sur un marquage au sol dans la rue du Général de Gaulle pour inciter les véhicules à ralentir.

#### **5) Zone artisanale du Wasen - Vente du lot n° 5 et réservation du lot n° 6**

**M. Olivier KEMPF arrive.**

**Mme Myriam FREY-WINKLER sort de la salle pour ne pas participer aux débats relatifs à ce point.**

Vu la demande d'acquisition de terrain dans la zone artisanale du Wasen émise par M. FREY Dominique en date du 4 août 2008 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2004 concernant la construction d'un abri provisoire ;

Le Conseil Municipal,

Décide de céder le lot n° 5 de la zone artisanale du Wasen - d'une superficie de 29,22 ares à l'EARL FREY Charles et Dominique au prix de 2 400,00 € HT/ are.

Charge le maire de signer les pièces afférentes au nom de la Commune.

Concernant la demande d'option sur le lot n° 6, le Conseil municipal accepte de prioriser la candidature de M. FREY à condition qu'il n'y ait pas d'autres acquéreurs.

M. FREY devant alors se décider pour l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal,

demande à M. FREY, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15/01/2004, l'enlèvement de son hangar qui a été construit sans autorisation en zone non constructible au lieu-dit Gisselbach ;

Charge le Maire de rappeler à M. FREY son engagement vis-à-vis de la Commune en date du 15 janvier 2004.

## 6) Travaux - création d'une aire de jeux - fossé jouxtant la tour d'Ebersheim

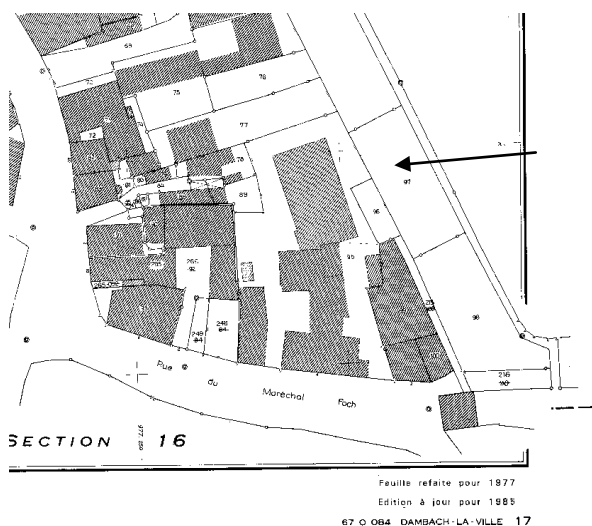
Myriam WINKLER rejoint le Conseil Municipal.

Il est proposé de créer une aire de jeux dans le fossé situé sur la parcelle 97 - section 17 - en contrebas de la Tour d'Ebersheim, en entreprenant des travaux de sécurisation du fossé sur une longueur de 100 m linéaires et le débroussaillage et fauchage du fossé.

Cette aire de jeux sera destinée aux parents et à leurs enfants, aux touristes et aux aînés de la maison de retraite. Il est prévu d'y installer des jeux, une table de pique nique, ainsi que des bancs.

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative réunie en date du 08/09/2009 ;  
Le Conseil Municipal,

Décide d'engager les travaux pour la finalisation de cette structure en 2010  
Les dépenses seront imputées sur le C/2138 op 72 ;



## 7) Travaux -création de places de stationnement à l'arrière du presbytère

Suite à la démolition du bâtiment préfabriqué contenant de l'amiante situé sur l'ancien jardin du presbytère, le terrain nu, sis section 17 - parcelle section 202, peut être dorénavant aménagé.

Il est proposé d'en faire un parking avant la fin de l'année et d'y faire venir quelques camions de concassé, et de procéder à un marquage au sol pour environ 25 véhicules.

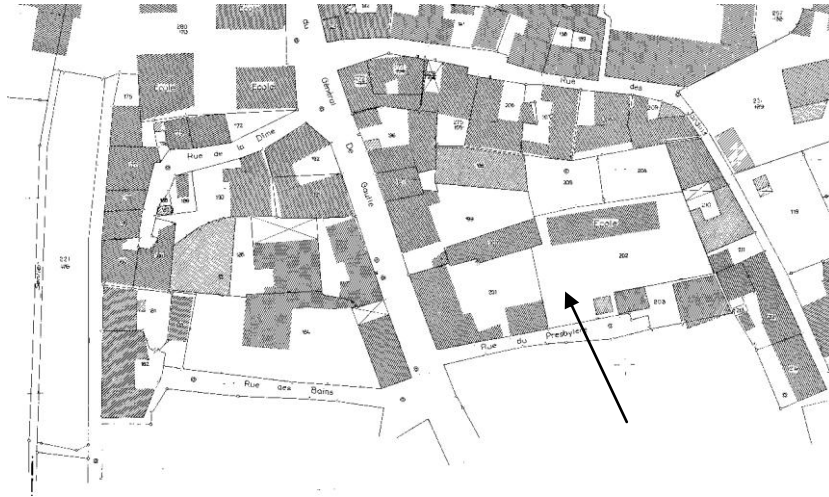
Le Conseil municipal,

Après délibération et vote

Valide la proposition,

Décide de dénommer la dite place, « Parking du Presbytère »

Et dit que les dépenses seront portées sur le compte 2151 opération 78



### 8) Cimetière - Création d'un ossuaire

La création d'un ossuaire est imposé par le CGCT article L2223-4 et permet de ré-inhumer les restes exhumés dans le cadre des reprises de concession.

Il s'agit donc d'en créer un dans notre cimetière communal ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote décide de

Créer un ossuaire dans le cimetière communal, valide son emplacement à l'arrière du cimetière à côté de la remise

Charge le maire de faire procéder à son installation

Décide d'inscrire la dépense sur l'opération n° 5 - cimetière au c/21316 - équipements du cimetière (5000 € sont inscrits au budget).

### 9) Demande de subvention de la Croix-rouge française - Barr

La délégation locale de la Croix rouge française, basée à Barr sollicite l'ensemble des Maires du Canton de Barr pour une subvention pour l'acquisition d'un véhicule

Le coût du véhicule représente la somme de 13 000 € et la Croix rouge prendrait en charge 5000 €.

Le Conseil Municipal s'étonne que le financement soit à la charge des Communes et demande plus d'informations à la délégation locale de Barr.

Ce point est ajourné.

### 10) Bibliothèque - création d'un poste d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal décide,

de créer le poste d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 à temps incomplet à raison de 17,5/35<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> échelon indice brut 366- indice majoré 339

Charge le Maire de signer les pièces afférentes

Décide de valider le régime indemnitaire pour ce grade :

- valide la mise en place de l'IAT - indemnité administrative de technicité - par versement annuel au mois d'avril

Avec versement au prorata de la durée hebdomadaire de service ou suivant la quotité de temps partiel accordé

Critères de versement : en fonction de la motivation et du travail effectué par l'agent jugé lors de la notation annuelle par le maire et le responsable de service - ainsi qu'au prorata du temps de présence effectif compte tenu de l'absentéisme.

- coefficient arrêté au plafond 4 et dans la limite du crédit annuellement ouvert par l'assemblée délibérante  
(montant de référence annuel pour un temps complet : 584,01 au 01/07/09)

#### 11) Décision Modificative -

##### a) Zone des hangars 2<sup>ème</sup> tranche - remboursement des emprunts régularisation de la délibération du 04/08/2009

• Grâce aux ventes de terrains effectuées dans la zone des hangars, La Commune de Dambach-La-Ville a pu rembourser intégralement le crédit relais de 100 000 €.  
Et rembourser une avance de 45 000 € du crédit à court terme d'un montant de 150 000 €.

La Commune a actuellement perçu la somme de 153 255 € au titre des ventes de terrains dans la zone des hangars (lot 2 -Daniel GERBER - lot 5 RUHLMANN Richard - lot 1 SILBER Michel - lot 7 Didier PETTERMANN - lot n° 3 SCHUHLER Claude)

##### Augmentation de crédit à prévoir

au C/1641 :	+ 12 900 €
C/7015 :	+ 12 900 €
C/021 :	+ 12 900 €
C/023 :	+ 12 900 €

(un autre terrain devrait encore être vendu cette année : celui de MM. FREY pour une recette de 29 685,00 €)

##### b) Tourne à gauche - zone UXb

Le solde des honoraires du bureau de maîtrise d'œuvre est arrivé en mairie.  
Il s'agit de prendre la décision modificative suivante pour pouvoir les honorer :

Op 36 c/2151 :	+ 500,00 €
C/020 op 01	- 500,00 €

#### 12) Divers

##### a) Antenne de téléphonie mobile ORANGE

L'opérateur de téléphonie mobile ORANGE ne pourra pas installer son antenne dans la zone des hangars agricoles, le règlement du POS ne le permettant pas à l'heure actuelle, sauf à demander une modification de POS.

D'autres pistes sont étudiées qui seront présentées au conseil municipal.

## **b) Droit de préemption urbain**

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente de M. et Mme MICHEL IMBS dans le cadre d'une adjudication forcée de l'immeuble bâti sis section 18 - parcelles 55 et 56 - d'une superficie de 4,47 ares
- Vente de la SAREST à M. GROHENS Nicolas et Mme Emilie SUAREZ domiciliés à Barr du lot n° 3 du Lotissement les Prés Fleuris d'une superficie de 808 m<sup>2</sup>
- Vente de Mme Veuve CARL Jacques à M. Roland WINKLER d'un terrain non bâti sis au lieu-dit Redbronn (côté Dieffenthal) cadastrés section parcelles 195 et 196 et d'une superficie de 6,78 ares
- Vente de M. et Mme André CARL à M. et Mme Pierre ARNOLD d'un terrain bâti, sis rue de la Paix et cadastré section 16 n° 51 et d'une superficie de 2,20 ares

## **c) Travaux de réfection des chemins ruraux « Chemin lieu-dit Kalkstahl »**

Suite à une relance de viticulteurs usagers du chemin communal,  
Les travaux de réfection du Chemin dit Kalkstahl dans le cadre des crédits prévus au budget sur l'opération 105. (rappel 25 000 € - dont 15 000 € ont déjà été dépensés pour des travaux de réfection du chemin située à l'extrémité de la rue des Sapins ainsi que des travaux de drainage - Gisselgesetzt)

Les travaux s'élèvent à 6 335,81 € TTC.

## **d) Lotissement Lés Prés Fleuris - Permis de construire de TOPAZE PROMOTION**

Un permis de construire concernant 6 logements jumelés a été accordé dans le lotissement Les Prés Fleuris pour le compte de la Sté TOPAZE PROMOTION, basée à ENTZHEIM.

Ce projet novateur par la présence de toitures terrasse sur l'habitation et les garages, est présenté aux conseillers municipaux. Le maire précise que cette architecture est conforme au cahier des charges validé par le Conseil municipal et qu'elle est résolument tournée vers le 21<sup>ème</sup> siècle sans pour autant nuire à la beauté du site.

Un autre permis est actuellement en cours d'instruction pour la création du collectif dans le même lotissement - qui aura le même aspect visuel (toits plats).

## **e) Chasse - battues organisées par M. BELOT**

M. André BELOT locataire des lots de chasse n° 4, nous informe du calendrier des battues pour la saison 2009/2010 :

mardi 13 octobre 2009, mardi 20 octobre 2009, mardi 27 octobre 2009, mardi 3 novembre 2009, mardi 10 novembre 2009, mardi 17 novembre 2009, mardi 24 novembre 2009, mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, mardi 8 décembre 2009, mardi 15 décembre 2009, mardi 22 décembre 2009, mardi 29 décembre 2009, mardi 5 janvier 2010, mardi 12 janvier 2010, mardi 19 janvier 2010, mardi 26 janvier 2010, lundi 1<sup>er</sup> février 2010.

La séance est levée à 21 H 30.

La secrétaire  
Christiane SCHEPPLER

Le Maire  
Gérard ZIPPERT